



# AGENDA SOCIAL : ON VOUS EXPLIQUE LES NÉGOCIATIONS À VENIR

**DANS UN COURRIER ADRESSÉ AUX ORGANISATIONS SYNDICALES,  
LA DIRECTION DÉFINIT UN NOUVEL AGENDA SOCIAL.**

**Note :** Les tables rondes réunissent la direction et les organisations syndicales représentatives. Elles sont parfois précédées de bilatérales, lors desquelles la direction reçoit les organisations syndicales séparément. C'est ainsi que débutent les négociations.

**DÈS LE 17 MAI, LA CFDT CHEMINOTS AVAIT POSÉ UN GRAND NOMBRE DE SUJETS ET DE REVENDICATIONS À METTRE SUR LA TABLE DES NÉGOCIATIONS. L'OBJECTIF ÉTAIT CLAIR : RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS ET AUX ATTENTES DES CHEMINOTES ET DES CHEMINOTS.**

## PARMI LES SUJETS PORTÉS PAR LA CFDT CHEMINOTS

### # LES SALAIRES.

Sujet de préoccupation majeur dans un contexte d'inflation très important, la CFDT Cheminots a posé de longue date de nombreuses revendications sur le sujet pour que toutes et tous bénéficient de mesures: Augmentation générale des salaires, de l'indemnité de résidence, travail sur les éléments de reconnaissance, etc. La CFDT Cheminots a pris toute sa part dans les dernières négociations salariales. Des mesures ont d'ailleurs été actées. Il faut néanmoins aller plus loin.

### # LE TRAVAIL SUR LES MÉTIERS.

Parce que la reconnaissance passe par la prise en considération des métiers, la CFDT Cheminots a poussé pour que des groupes de travail soient déclenchés dans chacune des SA autour des différents métiers.

## LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

### # NÉGOCIATIONS SALARIALES.

Tant attendues, celles-ci se dérouleront la première quinzaine de novembre.

### # MÉTIERS ET CONDITIONS D'EXERCICE.

Une table ronde est programmée en décembre. Ce rendez-vous doit permettre de répondre aux problématiques/irritants métiers.

### # FIN DE CARRIÈRE ET PÉNIBILITÉ.

La réforme des retraites, combattue par la CFDT, engendre un allongement des carrières. La CFDT revendique des mesures sur l'aménagement des fins de carrières ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'usure professionnelle tout au long des carrières. Une table ronde aura lieu la dernière semaine de novembre.



### # ACCORD GEPP.

Cette négociation porte sur la Gestion des Emplois et Parcours Professionnels. C'est un élément essentiel du pacte social. Les sujets abordés sont nombreux (parcours pro, formation, mobilités...). Une première table ronde pourrait avoir lieu dernière semaine d'octobre.

### # JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES.

Jusqu'à présent, la direction du Groupe avait abordé le sujet par la question de la gestion des congés. Il est évident que ce sujet doit être considéré dans son ensemble (emplois, production, service, compensation...). Une première table ronde traitant de la production pourrait avoir lieu début novembre. Une seconde table ronde relative aux mesures sociales pourrait se tenir en décembre.

## ÉGALEMENT AU PROGRAMME !

Cet agenda social particulièrement chargé sera également complété par :

### # UNE TABLE RONDE SUR LE GIE OPTIM'SERVICE.

L'enjeu est de taille : assurer aux cheminotes et cheminots un accord qui garantisse leurs droits et leur offre de réelles perspectives. La CFDT Cheminots a combattu la mise en place de ce GIE. Pour autant, le transfert des salariés sera une réalité dès 2024. Il est de notre responsabilité d'obtenir, par la négociation et un accord, les garanties les plus complètes et solides pour les salariés concernés. Cette table ronde aurait lieu lors de la dernière semaine de novembre.

### # UNE COMMISSION DU STATUT.

La direction souhaite présenter les évolutions qu'elle veut introduire dans le statut le 21 novembre. Ces modifications sont ensuite arrêtées par le conseil d'administration de la SA SNCF et portent sur :

- ➔ Intégration du GIE ;
- ➔ Mise à jour consécutive aux négociations salariales ( création des échelons 9 et 11, création des nouvelles PR 14 sur TA et 21 sur TB, augmentation des coefficients hiérarchiques et actualisation de la grille TA /TB -Chapitre 6, délai de séjour ...)
- ➔ Intégration des changements en matière de congés pour évènement familiaux et survenue d'un handicap chez l'enfant ;
- ➔ Intégration des dispositions issues de l'accord de méthode sur la protection sociale complémentaire ;
- ➔ Intégration de la notion de « présomption de démission».

